

WORLD HEALTH
ORGANIZATION

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF

Trente-troisième session

Point 5.1.2 de l'ordre du jour
provisoire



EB33/22

2 décembre 1963

ORIGINAL : ANGLAIS

NOMINATION DU DIRECTEUR REGIONAL DE L'AFRIQUE

Le poste de Directeur régional du Bureau régional de l'Afrique a pour titulaire le Dr F. J. C. Cambournac qui a été nommé pour une période de cinq ans, aux termes de la résolution EB23.R2¹ et dont le mandat expire à la fin du mois de janvier 1964.

La nomination des Directeurs régionaux est régie par l'article 52 de la Constitution, qui dispose que "le chef du bureau régional est le directeur régional nommé par le Conseil en accord avec le comité régional".

¹ Recueil des résolutions et décisions, septième édition, page 228.